

Le système scolaire luxembourgeois et ses écoles

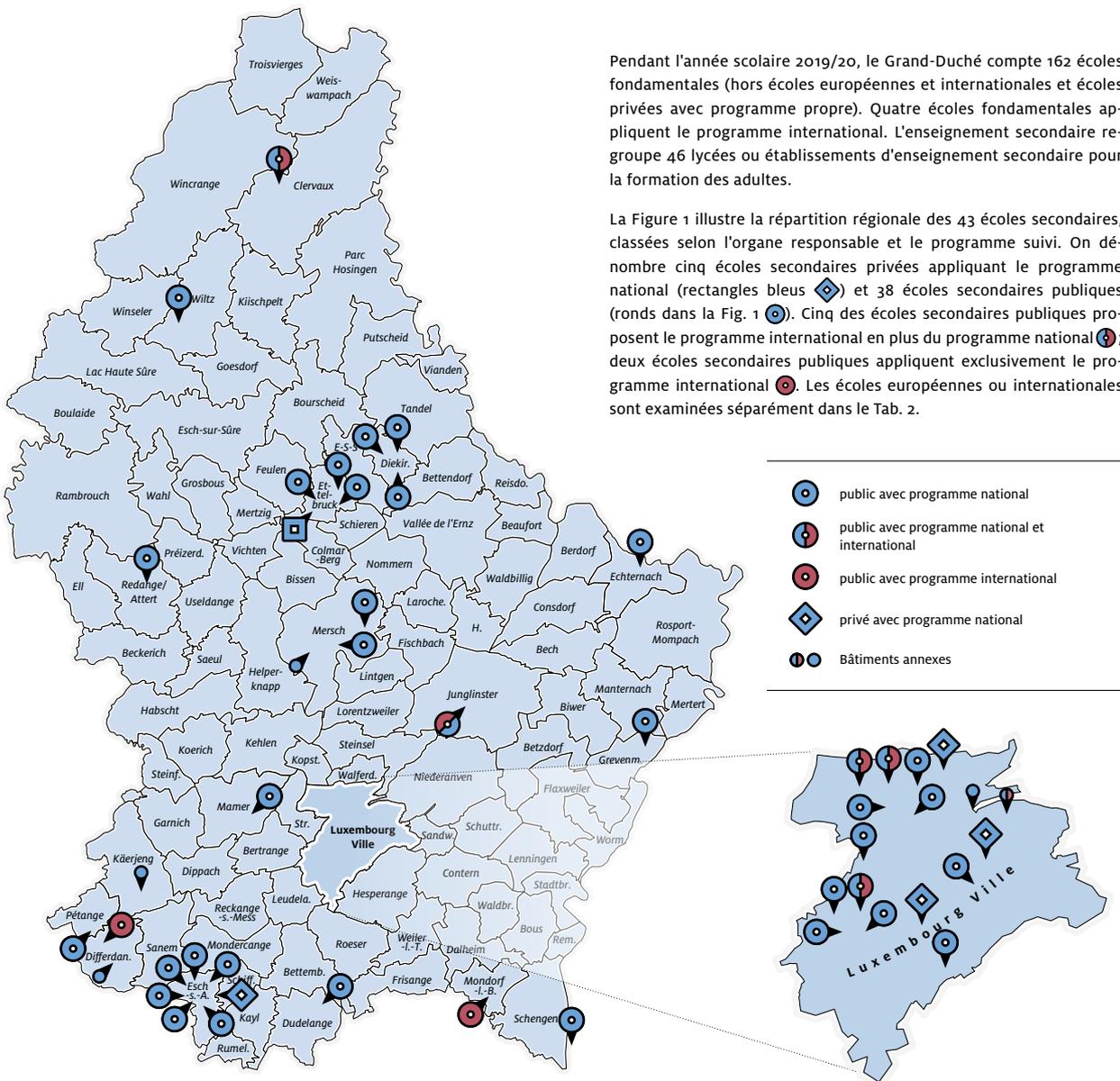
Susanne Backes & Thomas Lenz¹

La présente Factsheet illustre des informations et chiffres clés concernant le système scolaire luxembourgeois. Au Luxembourg, la scolarité est obligatoire pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans. Par conséquent, les élèves fréquentent l'école pendant au moins 12 ans. Cette période comprend l'école fondamentale (EF) et l'enseignement secondaire (ES), lequel est lui-même subdivisé en différents ordres

d'enseignement. La majorité des écoles relèvent du secteur public. Le pays compte également quelques écoles privées. La plupart des écoles suivent le programme national. Par ailleurs, le nombre d'élèves qui intègrent des écoles proposant un programme international avec des langues d'enseignement différentes est en augmentation.²

Écoles, organes responsables et programmes

Fig. 1: Répartition régionale des écoles secondaires au Luxembourg selon l'organe responsable et le programme suivi



Pendant l'année scolaire 2019/20, le Grand-Duché compte 162 écoles fondamentales (hors écoles européennes et internationales et écoles privées avec programme propre). Quatre écoles fondamentales appliquent le programme international. L'enseignement secondaire regroupe 46 lycées ou établissements d'enseignement secondaire pour la formation des adultes.

La Figure 1 illustre la répartition régionale des 43 écoles secondaires, classées selon l'organe responsable et le programme suivi. On dénombre cinq écoles secondaires privées appliquant le programme national (rectangles bleus) et 38 écoles secondaires publiques (ronds dans la Fig. 1). Cinq des écoles secondaires publiques proposent le programme international en plus du programme national; deux écoles secondaires publiques appliquent exclusivement le programme international. Les écoles européennes ou internationales sont examinées séparément dans le Tab. 2.

- public avec programme national
- public avec programme national et international
- public avec programme international
- privé avec programme national
- Bâtiments annexes

Note : Le placement des écoles dans la Figure 1 est uniquement basé sur les communes.

¹ Toutes les représentations sont basées sur des données administratives relatives aux élèves. Nous remercions le Service des statistiques et analyses du MENJE pour son aide précieuse.

² Baccalauréat international en anglais/français.

Tab. 1 : Élèves selon les phases d'enseignement (2019/20)

Année scolaire 2019/20	Écoles publiques et privées (Les écoles européennes et internationales sont présentées au Tab. 2.)			Total (en %)
	Écoles publiques appliquant le programme national	Écoles publiques appliquant le programme international	Écoles privées appliquant le programme national	
Fondamental cycle 1 – précoce	4.532			4.532 (5 %)
Fondamental cycle 1 – préscolaire	11.989	59		12.048 (13 %)
Fondamental cycles 2-4	34.196	1.109	104	35.409 (38 %)
Enseignement secondaire général (ESG)	23.408	86	3.295	26.789 (29 %)
Enseignement secondaire classique (ESC)	12.591	1.703	265	14.559 (15 %)
Total (en %)	86.716 (93 %)	2.957 (3 %)	3.664 (4 %)	92.352

Comme le montre le Tableau 1, 92.352 élèves au total ont fréquenté les écoles luxembourgeoises (hors écoles européennes et internationales) au cours de l'année 2019/20. La majorité d'entre eux (93 %) ont fréquenté des écoles publiques appliquant le programme national. La répartition entre les différents niveaux d'enseignement montre que 5 % des élèves

étaient inscrits dans le cycle 1 – précoce, 13 % dans le cycle 1 – préscolaire et 38 % dans les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental. L'enseignement secondaire représente 44 % de la population scolaire totale. Au sein des écoles publiques, un total de 3 % des élèves suivent le programme international, lequel joue un rôle important dans l'ESC en particulier.

i

Tab. 2 : Élèves fréquentant les écoles internationales ou les écoles européennes (avec programme international ou propre)**

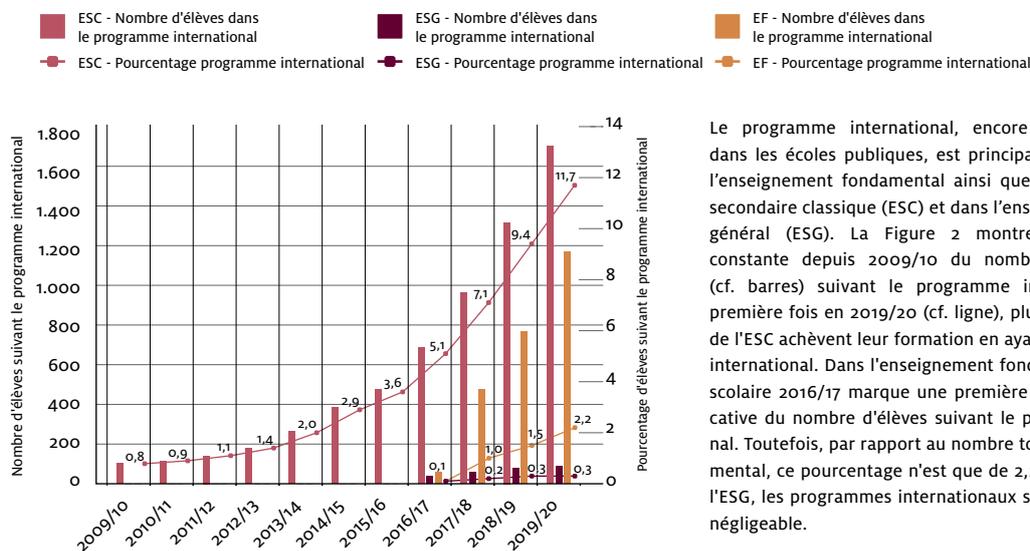
Année scolaire 2018/19	Nombre d'élèves fréquentant les écoles internationales et européennes	Nombre total d'élèves scolarisés au Luxembourg
Précoce	251 (6 %)*	4.593
Préscolaire	1.578 (12 %)*	13.304
Cycles 2-4	4.632 (12 %)*	39.046
Enseignement secondaire	6.041 (13 %)*	46.817
Total	12.502 (12 %)*	103.760

Les 12 écoles internationales et les deux écoles européennes ont accueilli 12.502 élèves au cours de l'année scolaire 2018/19⁴ (voir Tab. 2), ce qui représente un pourcentage global de 12 %, tous niveaux d'enseignement confondus. Au cours de l'année scolaire 2009/10, ce pourcentage n'était que de 8,5 %.⁵ Comme les écoles internationales et européennes préparent les élèves à un diplôme comparable à celui de l'ESC, elles jouent un rôle plus important dans ce domaine. Toutes les autres analyses ne tiennent pas compte des écoles internationales et européennes.

* pourcentage par rapport au nombre total d'élèves

** École européenne I, École européenne II, École française, International School, St George's, Waldorf, Montessori L'Enfant Roi, École Charlemagne, Over the Rainbow International School, École Maternelle Mini Collège, École Maternelle Les Poussins, Scuola Materna Cattolica Internazionale, École Privée Grandjean, Sainte-Sophie

Le programme international, une offre récente

Fig. 2 : Évolution du nombre d'élèves dans les écoles fondamentales et secondaires publiques appliquant un programme international⁶

Le programme international, encore relativement récent dans les écoles publiques, est principalement proposé dans l'enseignement fondamental ainsi que dans l'enseignement secondaire général (ESG) et dans l'enseignement secondaire classique (ESC) et dans l'enseignement secondaire général (ESG). La Figure 2 montre une augmentation constante depuis 2009/10 du nombre d'élèves de l'ESC (cf. barres) suivant le programme international. Pour la première fois en 2019/20 (cf. ligne), plus de 10 % des jeunes de l'ESC achèvent leur formation en ayant suivi le programme international. Dans l'enseignement fondamental (EF), l'année scolaire 2016/17 marque une première augmentation significative du nombre d'élèves suivant le programme international. Toutefois, par rapport au nombre total d'élèves du fondamental, ce pourcentage n'est que de 2,2 % en 2019/20. Dans l'ESG, les programmes internationaux semblent jouer un rôle négligeable.

3 Les programmes de suivi de l'éducation différenciée, qui représentaient moins de 1 % des élèves en 2016/17, ne sont pas pris en compte ici.

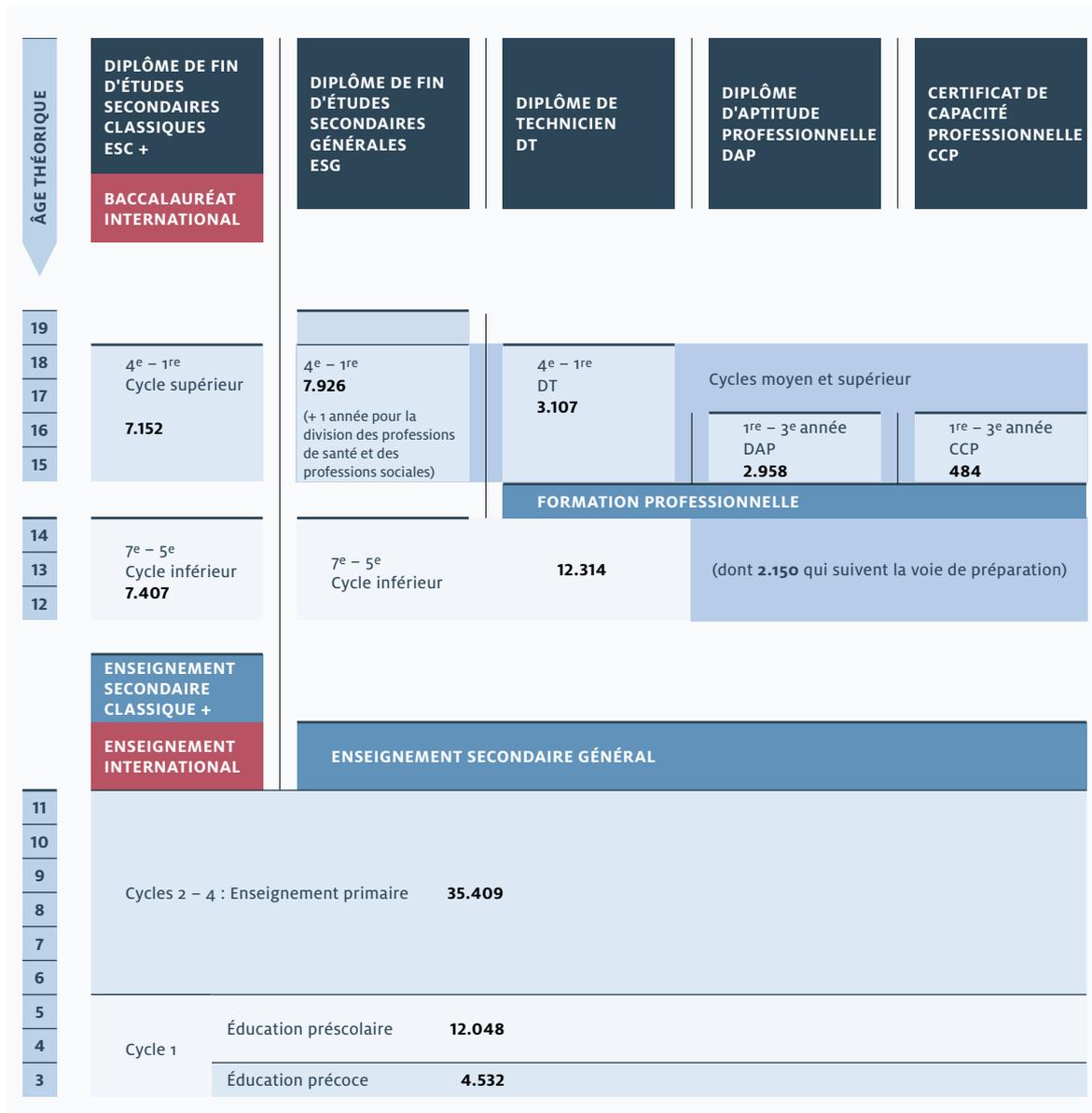
4 À défaut de données disponibles relatives à la période sous revue, nous vous présentons les données relatives à l'année scolaire 2018/19.

5 Source : MENFP. Les chiffres clés de l'Éducation nationale – 2009/2010.

6 En réalité, le programme international ne prévoit pas d'orientation dans les différentes filières telles qu'elles existent dans le programme national. Les abréviations ESC et ESG ne sont donc utilisées qu'à des fins de comparaison.

Système scolaire et types d'enseignement

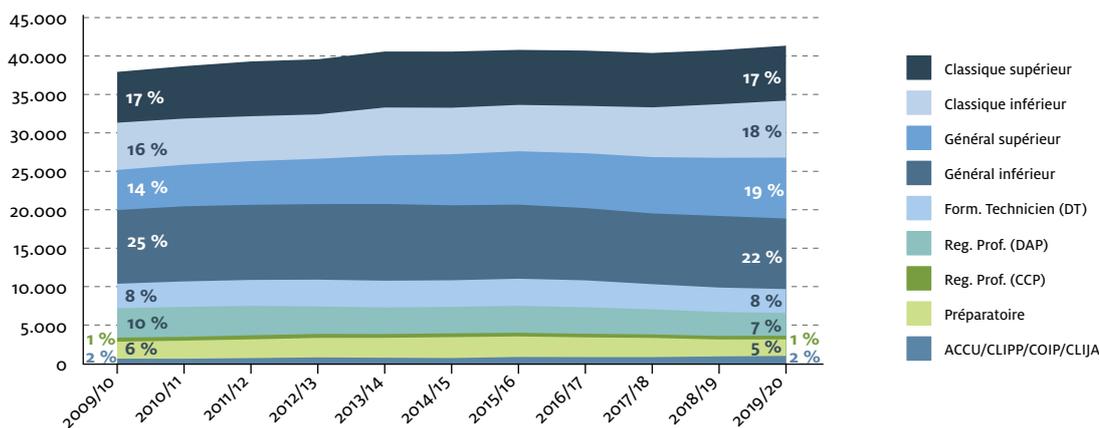
Fig. 3: Structure du système scolaire public et répartition des élèves entre les types d'enseignement (2019/20)
(établissements publics et privés ; programme national et international)



L'enseignement fondamental au Luxembourg comporte quatre cycles d'apprentissage (cf. Fig. 3). Au cours de l'année scolaire 2019/20, 51 989 enfants au total ont fréquenté l'école fondamentale. Le système d'enseignement secondaire est fortement diversifié. Le niveau secondaire du programme national est divisé en deux ordres d'enseignement. L'enseignement secondaire classique (ESC) s'étend en principe sur sept ans et est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires, qui prépare essentiellement à une formation universitaire. La plupart des jeunes qui suivent des programmes publics internationaux relèvent ici de l'ESC. En 2019/20, 14 559 jeunes étaient inscrits dans l'ESC. Dans l'enseignement secondaire général (ESG), les jeunes sont orientés vers différentes filières après la 9^e année (5^e), en

fonction de leur profil individuel, pour aboutir soit à un diplôme de fin d'études secondaires générales, soit à un diplôme sanctionnant une formation professionnelle (DT, DAP), soit à un certificat de capacité professionnelle (CCP). En 2019/20, les cycles inférieur et supérieur de l'ESG regroupaient un total de 26 789 jeunes inscrits. La plupart des jeunes du cycle supérieur visaient le diplôme de l'enseignement secondaire général (soit 7 926 ; suivi de près par le diplôme de l'ESC). Dans l'ensemble, les régimes professionnels représentent un nombre à peu près égal d'élèves, seuls quelques jeunes étant formés en vue de l'obtention d'un CCP. Pour plus d'informations sur les diplômes professionnels, nous vous renvoyons à la Factsheet 8.

Fig. 4 : Évolution dans le temps du nombre d'élèves dans les différents types de l'enseignement secondaire



Comme l'illustre la Figure 4, le nombre total d'élèves du secondaire a connu une nette augmentation au cours des 10 dernières années (passant d'un peu moins de 38 000 à plus de 41 000). Les pourcentages de jeunes dans les différents types d'enseignement secondaire sont relativement

stables. Alors que les pourcentages de jeunes dans l'ESC et l'ESG ont légèrement augmenté entre 2009/10 et 2019/20 (respectivement de 33 % à 35 %, et de 39 % à 41 %), les régimes professionnels ont enregistré un recul minime, passant de 19 % à 16 %.

Structures de soutien en faveur de l'inclusion scolaire

L'introduction de la nouvelle loi sur l'inclusion⁷ en 2018 a permis au Luxembourg de franchir une étape décisive en vue de la scolarisation d'élèves à besoins spécifiques dans le cadre du système scolaire régulier.⁸ De nouvelles mesures d'aide sont venues se substituer à l'ancienne Éducation différenciée. Ces mesures sont adaptées aux besoins individuels et aux difficultés d'apprentissage des enfants et jeunes concerné(e)s. Elles vont de l'adaptation de l'enseignement en classe à la scolarisation dans l'un des centres de compétences nouvellement mis en place, en passant par une intervention ambulatoire organisée à l'école ou la fréquentation d'une classe à objectifs spécifiques. Il existe en tout huit centres de compétences proposant différents axes de soutien, ainsi qu'une Agence pour la transition vers une vie autonome : Centre de logopédie (CL) ; Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) ; Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE) ; Centre pour le développement des apprentissages « Grande-Duchesse Maria Teresa » (CDA) ; Centre pour le développement moteur (CDM) ; Centre pour le développement intellectuel (CDI) ; Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA) ; Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP) ; Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA). Au Luxembourg, le pourcentage d'élèves scolarisé(e)s dans un centre de compétences est inférieur à 1 %.⁹

Depuis les réformes législatives de 2017¹⁰, il existe dans chaque école une commission d'inclusion (appelée « commission d'inclusion (CI) » dans l'enseignement fondamental, et « commission d'inclusion scolaire (CIS) » dans le secondaire), soutenue par la Commission

nationale d'inclusion (CNI) et chargée de déterminer les mesures et les plans de prise en charge et d'enseignement individualisés. En tant qu'organe compétent national, la CNI décide en outre de toutes les mesures de prise en charge spécialisées au niveau national. La mise en œuvre des diverses mesures revient à des professionnels intervenant à différents niveaux.

Pour les élèves du fondamental :

- Des instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) assistent les élèves concerné(e)s en classe.
- Les CI peuvent élaborer des plans de prise en charge individualisés (PCI).
- Les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) affectées aux directions régionales conseillent les enseignant(e)s, établissent un premier diagnostic et offrent une prise en charge ambulatoire.
- Les huit centres de compétences offrent des conseils, un diagnostic, des ateliers d'apprentissage, des interventions spécialisées ambulatoires (ISA), ainsi qu'une scolarisation spécialisée à temps plein ou en alternance.

Pour les élèves du secondaire :

- Le service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) offre une guidance psychologique, personnelle et sociale.
- La direction de l'école et les CIS peuvent élaborer des plans de formation individualisés (PFI).
- Les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) conseillent les enseignant(e)s, établissent un premier diagnostic et offrent une prise en charge ambulatoire.
 - Les huit centres de compétences (voir ci-dessus).
 - L'Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA) propose des mesures de soutien supplémentaires pour accompagner les jeunes après leur parcours scolaire.

Dans l'ensemble, il ressort que le paysage scolaire a nettement gagné en hétérogénéité au cours des dernières années, tant en termes d'organes responsables qu'au niveau des programmes suivis et des services offerts aux élèves à besoins spécifiques.



7 Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire

8 L'un des axes majeurs du prochain rapport sur l'éducation consistera à traiter des données différenciées sur les élèves, ainsi que des données tendancielles. Vous trouverez des résultats basés sur la recherche actuelle en matière d'inclusion dans les articles signés Pit-ten Cate & Krischler, Heck & Scheuer, ainsi que Pit-ten Cate et al. du présent rapport.

compétences en psychopédagogie (Mémorial: A664).

9 Source : <https://men.public.lu/fr/themes-transversaux/eleves-besoins-specifiques/enseignement-fondamental.html>.

10 Loi du 29 juin 2017 modifiant la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et loi du 29 août 2017 modifiant la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées.